



SEPTEMBRE 2020 | NUMERO 36

AMANCE INFOS

LES ACTUALITÉS DE LA RENTRÉE DE VOTRE COMMUNE

Edito

PAR STÉPHANE LAURENT, MAIRE

Avant les vacances estivales, dans une période difficile pour nombre de nos concitoyens, les amançois ont montré combien ils pouvaient être généreux et imaginatifs pour maintenir coûte que coûte du lien et une activité culturelle distanciés au sein du village. Maintenant bonne humeur et partage, ces démarches, ont permis à beaucoup d'habitants de mieux vivre le confinement.

A toutes ces personnes, qu'elles aient agi individuellement ou au sein des associations, je souhaite apporter ma reconnaissance et celle de toute l'équipe municipale. Grâce à elles, le village a pu conserver son état d'esprit et une animation parfois difficile à concilier avec les contraintes du moment. Chanteurs, dessinateurs, musiciens, land'artistes, photographes... vous avez tous contribué à faire vivre ces animations et nous avons pu voir émerger des initiatives originales que la commune a pu relayer.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent et nous devons apprendre à vivre avec. Les associations qui ont accompagné ou initié certaines de ces démarches sont plus que jamais ouvertes pour faire vivre les espaces publics et animer la vie du village et de ses habitants avec la participation de tous.

La mairie reste et restera à l'écoute de ces associations et continuera à leur apporter son soutien. Au-delà, la mobilisation ponctuelle des uns et des autres est également une richesse à entretenir et les élus réfléchissent à de nouveaux espaces pour faciliter rencontres, échanges et nouvelles pratiques avec, pour et par les amançois.

Infos pratiques

Bacs débordants

Attention, depuis août 2020, les bacs débordants (dont le couvercle ne peut être fermé même par une légère pression) ne seront plus collectés et un autocollant sera mis sur le bac pour signaler le problème à l'usager. Dans ce cas de figure, l'usager devra présenter son bac la fois suivante sans que celui-ci ne soit débordant pour qu'il soit collecté.



Collecte d'encombrants

Le ramassage annuel des encombrants n'aura pas lieu cette année. Ces collectes ne permettent pas une valorisation optimale des déchets et leurs coûts sont importants.

Seule la collecte sur appel pour les personnes à mobilité réduite est maintenue.

Les déchèteries restent accessibles pour l'évacuation de vos déchets encombrants.



Infos travaux EDF

Une coupure de courant privera d'électricité les foyers d'Amance le 05 octobre 2020 de 7h45 à 13h30.

Nettoyage des avaloirs

Les avaloirs seront nettoyés sur notre commune le 20 octobre 2020.

CCAS

Le CCAS se réunira le mardi 29 septembre 2020 pour étudier divers dossiers et prendre des décisions liées au contexte sanitaire actuel.

Affouage

Appel à candidatures : Les habitants d'Amance qui souhaitent disposer d'une coupe de bois sont invités à se présenter en mairie avant le 15 octobre pour s'inscrire sur une liste.

Agenda

Amance Autrefois

Les associations "Les Amis du Lavoir" et "La brise dans le clocher" organisent la manifestation **"Amance autrefois"** à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Au programme, une exposition avec des photos d'hier et d'aujourd'hui, des visites commentés, de la musique...

Rendez-vous Salle Nel et à l'Eglise les **samedi 19 et dimanche 20 septembre**.

Au programme:

Paysages musicaux les après-midis avec Sarah Tanguy et Pierre Zimmer le samedi et l'ensemble vocal "Inspiration" le dimanche.

Des visites commentées auront lieu le samedi de 14 h à 18 h.

L'entrée est gratuite. L'accueil du public se fera dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



Foyer rural

RDV à venir : Samedi 19 septembre à 10h, rdv salle des associations, en mairie pour partager vos envies, proposer vos idées, exprimer vos souhaits... Parents, grands-parents et voisins ! Cousins, frangines ou copains, vous êtes bienvenus !

Manifestations : Samedi 31 octobre : **Monstrueuse parade**

Jeudi 19 novembre : **Soirée beaujolais**

Samedi 6 décembre : **Saint Nicolas**

Ces animations et manifestations seront organisées en fonction de ce qui sera permis par les autorités et dans le respect des préconisations sanitaires.

Sans oublier...



Reprise de l'école de musique

Les inscriptions à l'école de musique sont ouvertes depuis le 15 juillet. Une vidéo est disponible sur facebook et sur le site internet de la Comcom pour présenter l'école, le déroulement de l'année et les professeurs.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le directeur :

Nicolas CHAMPION au 06.32.64.42.03 / ecoledemusique@comcom-sgc.fr

Facebook : PoleMusicalCommunautaire

Guide des activités du territoire

Une nouvelle saison démarre pour la vie culturelle, sportive et de loisirs du territoire de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné.

Un guide, que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres, est disponible !

S'engager dans une asso du territoire, c'est l'occasion de soutenir le dynamisme des 210 associations, de l'école de musique et des 16 bibliothèques, qui vous offrent une palette de plus de 200 activités.

Nul doute que vous trouverez une activité qui vous corresponde !

+d'infos : 03 83 31 74 37



Une application mobile pour randonner

Balades 54 ! C'est le nom de cet outil (gratuit) indispensable pour randonner en Meurthe-et-Moselle. L'appli vous guidera grâce à un GPS en mode hors-ligne, vous pourrez télécharger l'itinéraire de votre choix, que vous soyez à pied, à vélo ou à cheval et un guide vocal viendra à bout de vos hésitations.

Balades 54 proposera aussi photos, vidéos et informations relatives au patrimoine historique, culturel et naturel du département. Cette application est une action du département de Meurthe-et-Moselle et ses partenaires afin de favoriser les mobilités douces, le patrimoine historique, culturel et naturel du département.



Conseil Municipal du 15 septembre 2020

Subventions aux associations

En cette année de COVID, les élus reconduisent exceptionnellement les subventions de l'année 2019. Il s'agit pour les élus de marquer leur soutien aux associations, qui, au cours de l'année écoulée, ont maintenu, autant que possible, une activité et des animations sur la commune.

Il est proposé la répartition suivante: Airpas : 60€, AMAP: 100€, ASCC: 340€, BAM BAM: 150€, La brise dans le clocher: 200€, Comité de jumelage: 150€, Les amis du lavoir: 200€, Foyer rural : 800€, soit un total de 2000€.

Cette répartition est voté par le conseil avec l'abstention des 4 élus membres des conseils d'administration de ces associations.

Délégation au SIS du 1er cycle

Suite à la demande du SIS 1er Cycle de Nancy, le conseil municipal élit à l'unanimité Patrick VUILLEMIN comme suppléant de Stéphane LAURENT.

Délégation SOGC

Suite à la demande du syndicat omnisport du Grand Couronné, le conseil municipal élit Johann CLEMENT comme suppléant de Marie-Hélène STEIN et Patrick VUILLEMIN.

Communauté de Communes : nomination des représentants à la CLEC

Afin de représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes, Marie-Hélène STEIN est élue comme titulaire et Stéphane LAURENT comme suppléant.

Approbation du rapport d'activité de la SPL du centre de gestion 54 au titre de l'année 2019

Après présentation par le maire des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020.

Le conseil vote à l'unanimité ce rapport d'activité.

Provision pour litige

Compte tenu du litige opposant la commune et le GAEC des Axières concernant le mur de Fleur Fontaine, les élus votent une provision de 20 000 € pour anticiper d'éventuelles dépenses concernant ce litige.

Désignation d'une salle de mariage pendant la période COVID 19

Les salles de la mairie ne permettant pas d'accueillir plus de 10 personnes dans les conditions sanitaires actuelles, Le maire propose de célébrer les mariages dans la salle du Petit Mont pendant la période de restriction liée à la COVID-19. Les élus votent à l'unanimité cette proposition qui doit être entérinée par le procureur de la République.

Convention de déneigement, de débroussaillage et de curage de fossés par Sébastien PERRIN

La commune avait conventionné avec M. Sébastien PERRIN, exploitant agricole, le traitement de la route départementale D37, le débroussaillage et le curage de fossés, cette convention arrivant à son terme, le maire propose sa reconduction. Celle-ci est votée à l'unanimité par les élus.

Renouvellement de la convention hivernale avec le Conseil Départemental

Dans le cadre de la viabilité hivernale, la commune avait conventionné avec la DITAM Nancy/Couronne (Direction Technique des Aménagements et de la Maintenance) le traitement de la route départementale D37. Cette convention arrivant à son terme, le maire propose sa reconduction sachant que celle-ci permet d'accélérer le salage et le déneigement de la voirie et que le Conseil Départemental fournit le sel nécessaire. Le conseil vote à l'unanimité la reconduction de la convention.

Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 14 / 35ème à compter du 01/12/2020. Ce poste vise à pérenniser l'emploi créé il y a 18 mois et qui est actuellement occupé par M. Johann VOLDAIRE.

Renouvellement de la taxe d'aménagement

Après présentation de la situation des différentes taxes d'aménagement sur Amance, le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction des taxes actuelles d'aménagement et des exonérations.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023).

Encaissement chèque Groupama

Le maire propose au conseil municipal d'encaisser un chèque reçu de notre assureur Groupama pour un montant de 1922 € en règlement du sinistre concernant l'événement climatique du toit de l'église du 10/02/2020.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

Retrouvez le compte-rendu complet de ce conseil municipal sur le site internet de la commune.

Commission environnement

La commission environnement s'est mise au travail cet été.

Au programme des premières rencontres des élus : un état des lieux de l'existant, avec la volonté de pérenniser l'engagement dans la démarche "Commune Nature", en faveur du zéro pesticide, et également la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris ». Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les manifestations "Sécateurs et apéros", où les amançois sont invités à participer à de petits travaux autour de l'environnement, sont une belle occasion de fédérer autour de notre cadre de vie.



Un travail autour des chemins communaux a également été entrepris. Il faut répertorier, évaluer le travail pour envisager une réfection, entretenir, parfois réinvestir les lieux et imaginer des aménagements.

Une signalétique pourrait également être mise en place autour des points stratégiques du village qui reçoivent des visiteurs afin de les sensibiliser à la gestion des déchets et responsabiliser chacun.

III faut inviter les promeneurs à repartir avec leurs déchets sans mise en place de poubelle de rue.

Les amançois se dévoilent

Connaissez-vous Zic en Signe ?

Zic en signe, c'est un duo composé d'Adrien Beaucaillou auteur, interprète et musicien et Constance Enard, spécialiste de la langue des signes. Tous deux vivent à Amance et ont eu l'idée pendant le confinement de proposer sur les réseaux sociaux des morceaux en chansigne.

Le chansigne, c'est plus que de la traduction en langue des signes, c'est une interprétation. Le sens de la chanson est donné par les mains, les expressions, le visage, le rythme... Il faut interpréter la musique, retranscrire l'intention de la chanson, le sentiment de l'artiste et le contexte de la chanson.

Pour Adrien: « Pendant le confinement, on a ressenti un climat très anxiogène. On a eu besoin, la première semaine, la plus difficile pour nous, d'un peu de légèreté, de prendre du recul ». Cela donne la reprise de "Three Little Birds", de Bob Marley. Et, "grâce" aux restrictions de déplacement, c'est à Amance que ces morceaux sont tournés. L'occasion de mettre un coup de projecteur sur notre patrimoine local.

Pour découvrir leur travail, rendez-vous sur YouTube, sur la chaîne Zic en Signe.



Rappel des horaires d'ouverture de la mairie

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie par téléphone le lundi et le jeudi de 14h à 19h au **03 83 31 16 45**.

Et, la mairie est ouverte au public ces mêmes jours de 17h à 19h.

Vous pourrez rencontrer à cette occasion les élus qui tiennent une permanence.

Adresse mail : **mairie@amance.fr**



Suivez l'actualité et les alertes de la Commune de Amance avec l'application Gratuite PanneauPocket

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

EXPLORE IT ON
AppGallery



Et sur le site internet de la commune :

www.amance.fr

